

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1378

présenté par
M. Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 17

À la deuxième phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« Cette convention »,

les mots :

« Ce mandat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.